

DELIBÉRATION N°10/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

OBJET :
FINANCES

Convention de partenariat relative à la conduite de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon situées dans le cimetière de la Commune de Volvic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le deux février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – M. Halim YALCIN

Étaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Julien PIEDPREMIER par M. Laurent THEVENOT
M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY
Mme Lucie PINTO par M. Jean-Louis ANTONY
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

Étaient absents : Mme Véronique CHARTIER – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS – M. Daniel BAPTISTE – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI

David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de la bonne gestion du cimetière communal, il a été décidé d'engager une procédure de reprise des concessions qui présentent, actuellement, un état d'abandon avéré, occasionné en grande partie par la disparition des familles.

La quasi saturation actuelle du cimetière et la volonté de maintenir ce lieu de recueillement dans un état décent justifient la mise en œuvre de cette procédure d'une durée de trois ans, qui permettra, à terme, de disposer de nombreux emplacements rendus à nouveau disponibles.

Afin d'encadrer juridiquement le déroulement de cette procédure complexe, il a semblé opportun de prendre toutes les garanties et d'envisager un accompagnement afin que toutes les opérations puissent être réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur.

A ce titre, et après avoir consulté différents prestataires, la Commune de Volvic souhaite conclure une convention de partenariat, jointe à la présente délibération, avec René DELASPRES, ancien Directeur de l'Administration Générale des Collectivités Territoriales, juriste et formateur au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (Délégation Auvergne-Rhône-Alpes).

Dans ce cadre, René DELASPRES sera chargé d'accompagner la collectivité, de contrôler tous les actes juridiques réalisés, et de veiller au strict respect du calendrier établi.

Agrésé de réception en préfecture
068-216304709-20230202-10-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

La convention de partenariat sera conclue pour une période de neuf mois pour un montant de 1 000 euros.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et René DELASPRES.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 16/02/2023
Publié ou notifié
le : 16/02/2023
Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20230202-10-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023